

MÉMO RENFORCER L'ACCÈS AUX SOINS DANS LES TERRITOIRES

Suite à la journée thématique des Contrats Locaux de Santé - 27 mars 2025 à Rennes

L'ARS Bretagne et Promotion santé Bretagne vous proposent de reprendre les éléments clés de la journée des Contrats Locaux de Santé à travers ce mémo portant sur l'accès aux soins dans les territoires.

MIEUX COMPRENDRE L'ACCÈS AUX SOINS

L'offre et l'accès au soin est un sujet vaste et complexe et nécessite une approche globale.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit les **soins primaires** comme des soins : "de premier contact, accessibles, continus, globaux et coordonnés."

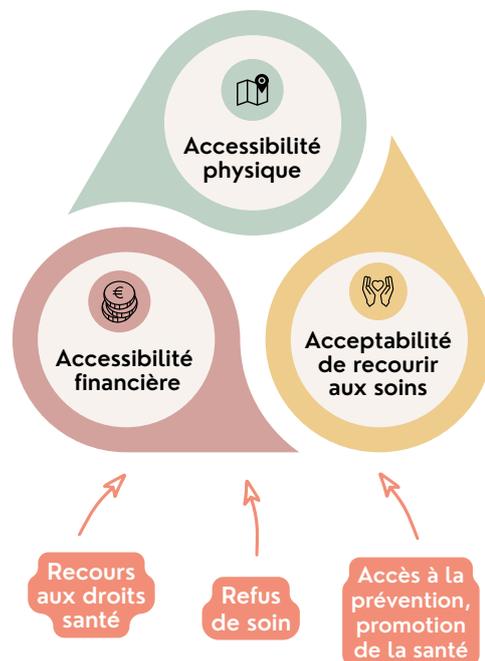
Selon la Déclaration d'Alma-Ata de 1978, les soins primaires sont reconnus comme "rapprochant le plus possible les soins de santé des lieux où les gens vivent et travaillent, et ils constituent le premier élément d'un processus ininterrompu de protection sanitaire".

Pour Laurent Chambaud*, médecin de santé publique, l'**accès aux soins** peut être décrit au travers de **3 dimensions** : L'**accessibilité physique** des services, à une distance jugée raisonnable ; l'**accessibilité financière** soit le coût représenté par le service de soin et les dépenses connexes pour y accéder (transport, jour chômé...) ; l'**acceptabilité** pour la personne de recourir ou non au soin qui est déterminée par différents facteurs (âge ; sexe ; culture ; organisation des services...). A ces 3 niveaux d'accessibilité s'ajoutent les questions de **recours aux droits santé, des refus de soin, d'accès à la prévention et à la promotion de la santé**.

Aussi pour agir contre les inégalités sociales et territoriales de santé et répondre aux sollicitations des citoyens et des professionnels de santé, les élus locaux s'engagent dans des politiques volontaristes en mobilisant plusieurs de leurs compétences, notamment à l'appui des contrats locaux de santé.

* source : "Accès aux soins : éléments de cadrage", Regards, vol.53, 2018

Les 3 dimensions de l'accès aux soins et autres influences (selon L. CHAMBAUD)



AGIR EN PROMOTION DE LA SANTE

LES ORIENTATIONS RÉGIONALES

Zoom sur l'accès aux soins dans le Programme Régional de Santé

Pour adapter le système de santé aux besoins de la population bretonne, 2 axes prioritaires sont déclinés :

1. Favoriser les recrutements et l'attractivité des métiers de la santé

- Adapter les capacités de formation aux besoins de santé de la population
- Accompagner la réingénierie et les parcours des formations en santé
- Conforter et renforcer la démographie des professionnels dans les territoires déficitaires
- Promouvoir et accompagner l'évolution des métiers et des organisations en santé
- Favoriser les recrutements et la fidélisation des soignants en établissements et services
- Soutenir les initiatives organisationnelles favorables à la qualité de vie au travail des professionnels de la santé et du médico-social

2. Garantir l'accès à une offre de soin et d'accompagnement adaptée sur les territoires

- Consolider la réponse aux besoins de soins non programmés
- Améliorer la réponse aux besoins de transport sanitaire
- Développer les dispositifs de coordination territoriaux
- Accompagner le développement de l'exercice coordonné pluri professionnel

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ONT LES MOYENS D'AGIR

Expériences bretonnes illustrant les 4 leviers d'action des collectivités identifiés par le Réseau Français des Villes Santé (RFVS) de l'OMS

→ Établir un contexte local facilitant

- Diagnostic et schéma directeur favorable à l'accès à l'offre de soin et l'attractivité médicale - **CLS de Lannion Trégor Communauté**
- Portraits santé des EPCI - **CLS Pays de Saint-Malo**
- Rencontres territoriales avec les professionnels de santé - **CLS Loudéac Communauté Bretagne Centre**
- Information des élus et techniciens des EPCI sur les différents types d'exercice coordonné, le transport à la demande, les centres de santé participatifs...
- Favoriser l'intercommunalité dans la création d'exercices coordonnés
- Travail en partenariat CPTS-CLS

→ Allier soins, prévention et promotion de la santé

- Partenariat des CLS avec les maisons sport santé
- Prescription nature - **CLS Auray Quiberon Terre Atlantique**
- Renforcer la visibilité des programmes en ETP - **CLS Lannion Trégor Communauté**
- Prescription d'ordonnances vertes - **CLS du pays de Rennes**

→ Agir sur l'offre de soins

- Réflexion sur la réduction des consultations dite "inutiles" (certificats médicaux sollicités par les services jeunesse, de cantine des collectivités) - **CLS Pays de Saint-Malo**
- Fonds de concours santé pour soutenir des MSP et appels à projets - **CLS de Concarneau Cornouaille agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique**
- Site Internet sur l'attractivité avec une page santé - **CLS Vitré Communauté (Naturellement Vitré - Attractivité du territoire)**
- Accueil des étudiants en santé

→ Rapprocher les personnes du soin

- Consultations en addictologie - **CLS du Pays de Brest**
- Médiation santé auprès des gens du voyage - **CLS Loudéac Communauté Bretagne Centre**
- Mutuelle communautaire - **CLS Quimperlé Communauté**
- Les journées "Notre santé" d'accès aux droits et aux soins - **CLS Pays de Saint-Malo**
- Maison France service mobile avec des consultations de santé - **CLS Centre Ouest Bretagne**

LES CLS BRETONS EN ACTION

- Transport à la demande - CLS de Loudéac Communauté Bretagne Centre et CIAS Loudéac communauté

Objectif : proposer du transport à la demande (conventionnement avec les services de taxis locaux) aux personnes n'ayant pas de moyen de locomotion, notamment les personnes à mobilité réduite (10 trajets mensuels/an/personne sur le territoire). Un tarif social est applicable aux bénéficiaires de la complémentaire santé ou de l'aide médicale d'Etat. Depuis 2023, le service expérimente des trajets hors limites intercommunales. En 2024, 1198 personnes ont recouru au service soit 19 038 trajets réalisés. Les deux-tiers des adhérents sont âgés de 50 à plus de 90 ans.

-Territoire zéro non-recours aux droits - CLS du Pays de Redon, CPAM 35 et CDAS Pays de Redon

Objectif : expérimenter un dispositif innovant et partagé pour assurer aux habitants de certaines communes ciblées du territoire, un accès à leurs droits sociaux et de santé, avec une attention particulière aux bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité. Parmi les axes de travail, le décroisement de l'accompagnement des bénéficiaires des aides et prestations sociales, le croisement des données institutionnelles, la co-construction des actions avec les publics ou encore des actions d'aller-vers (communication ; permanences de référents d'accès aux droits locaux avec ou sans rdv ; orientation vers des interlocuteurs privilégiés dans les organismes). Depuis le déploiement courant 2024, près de 70 rdv ont été réalisés.

RESSOURCES

- [Note de cadrage et boîte à outils ARS Bretagne sur l'accès aux soins dans les CLS](#)
- [Accès aux soins : le guide pratique pour les élus](#)
- [Synthèse "Offre et accès aux soins : quels rôles des villes et intercommunalités?" du RFVS](#)
- [Dossier ressources de la Fabrique territoire santé "Réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins"](#)
- [Précarité, accès aux droits et aux soins dans un CLS, des leviers pour agir de promotion santé Grand-Est](#)
- [Mode d'emploi Santé-précarité : offre de soins et d'accompagnement en Bretagne](#)
- [Soliguide](#)
- [Contact pour aller plus loin : Florence.MILLE@ars.sante.fr](mailto:Florence.MILLE@ars.sante.fr)